



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00685610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 04. Bilan de la formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2021

Délibération n° 2022/006856

Bilan de la formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2021

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	16/06/2022	Favorable unanime

Résumé :

L'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Collectivité, est annexé au compte administratif et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus. Le présent rapport a pour objet de présenter cet état pour les Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon, pour l'année 2021.

I. Les modalités d'exercice du droit à formation des élus

Conformément à l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal du 14 septembre 2020 a adopté la possibilité pour l'ensemble des conseillers de suivre toute formation relevant du champ de compétence de la commission dans laquelle ils siègent, ou leur permettant l'exercice de leurs fonctions.

Les dépenses liées à ces formations sont supportées par la Ville ou par l'établissement public de coopération intercommunale, et comprennent :

- les frais de déplacement (transport et séjour) sur la base des tarifs réglementaires en vigueur,
- les frais d'enseignement,
- les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Lorsqu'un élu trouve une formation qu'il souhaite suivre, il prend contact avec le service gestion des assemblées en précisant le nom, les dates de formation ainsi que l'organisme qui l'organise.

Le service vérifie que la formation est bien conforme aux orientations votées et que l'organisme est agréé par le Ministère de l'Intérieur afin d'en assurer la prise en charge au titre de la formation des élus (hors DIF) et en informe l'élu qui peut ensuite s'inscrire à la formation.

Ce dernier transmet alors copie du bulletin d'inscription au service gestion des assemblées qui établit la convention avec l'organisme de formation et se charge de la faire signer par la Maire - Présidente.

Un délai d'au minimum 2 semaines est nécessaire au traitement de la demande de formation.

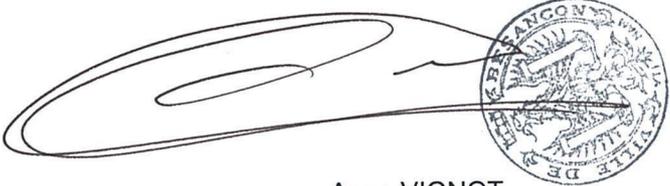
II. Les formations suivies par les Conseillers Municipaux en 2021

Comme le résume le tableau suivant, en 2021, 9 formations ont été suivies par des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon, pour un montant total de 17 162,13 €, remboursements des frais compris.

Organisme	Formation	Elus concernés	Date	Montant formation + Frais
CEDIS	Prévenir les violences sexistes, sexuelles, et le harcèlement moral dans sa collectivité	V. HALLER	16/01/2021	310,00 €
CIDEFE	Mise en place de centres territoriaux de santé sur un territoire	G. SPICHER	23/03/2021	473,00 €
TOUS POLITIQUES !	Finances locales : comprendre les principes et s'approprier les outils	A. MARTIN, K. ROCHDI, L. CROIZIER, N. BOUVET	27/03/2021	4 200,00 €
CEDIS	Répondre aux enjeux de la transition écologique dans les collectivités locales après la crise du Covid	N. SOURISSEAU, A. POULIN, V. HALLER	du 16 au 19/08/2021	4 591,30 €
FNESR	Les grands enjeux pour les collectivités territoriales	S. COUDRY	du 25 au 27/08/2021	1 055,00 €
IFED	Quelle place pour l'élu local ?	L. CROIZIER	du 24 au 26/09/2021	1 520,00 €
CIDEFE	Conduire une politique locale de l'habitat	A. BENEDETTO	28/10/2021	812,83 €
CIDEFE	Rôle de l'élu(e)	A. BENEDETTO A. CHASSAGNE, P. BILLEREY, S. GHARET, C. LIME, G. SPICHER, A. TERZO, O. GRIMAITRE	02/10/2021	2 400,00 €
CIDEFE	Comprendre le budget communal	P. BILLEREY, A. CHASSAGNE, O. GRIMAITRE, C. LIME, G. SPICHER, A. TERZO	30/10/2021	1 800,00 €
TOTAL CONSOMME				17 162,13 €
BUDGET INITIAL				50 000, 00 €

Le Conseil Municipal prend connaissance du Bilan de formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which is a cursive representation of the name Anne Vignot. The signature is written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "VILLE DE BESANCON" and "1836".

Anne VIGNOT